

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024-DCPPAT/BE-013 en date du 22 janvier 2024, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du 18 mars 2024 (14h00) au 19 avril 2024 (17h00)**, dans la commune de LIZANT sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la Société PE DES BRANDIERES pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « PE des Brandières », composé de 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de LIZANT, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'information relative à l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur cette étude d'impact, sera déposé en mairie de LIZANT afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00

Monsieur Pierre DOLLE, retraité de la police nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 18 janvier 2024, recevra en personne en mairie de LIZANT les observations du public :

- **Lundi 18 mars 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 28 mars 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 02 avril 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 12 avril 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 19 avril 2024 de 14h00 à 17h00**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LIZANT – 1, rue des Écoliers - 86400 LIZANT, siège de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante :

enquete-publique-5146@registre-dematerialise.fr

(contributions adressées par courriel / e-mails publiés sur le registre dématérialisé par le commissaire enquêteur ou par la société Préambules les jours ouvrés. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5146> et donc visibles par tous).

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant:

<https://www.registre-dematerialise.fr/5146>

(mini site internet - consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé et consultation du dossier d'enquête publique).

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairie de LIZANT pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société PE DES BRANDIERES – Groupe VALECO - 188 rue Maurice Béjart - 34 080 MONTPELLIER